



## ECROMAGNY INFOS      AVRIL 2020

### Le petit mot du Maire :

Je remercie les habitants d'Ecromagny pour leur mobilisation lors des élections municipales (78.47 % de participation). Je suis très heureuse des résultats du scrutin qui ont été très équilibrés : entre 92 et 99 voix pour chacun sur 104 bulletins exprimés, ce qui permet de penser que notre éthique a trouvé sa place à Ecromagny. Notre objectif est de poursuivre ce que nous avons commencé, dans le même état d'esprit.

Concernant les élections il y a eu plusieurs évènements que je souhaiterais évoquer afin de lever toute ambiguïté :

Il m' a été reproché de ne pas avoir déposé les bulletins de vote dans les boites à lettres : ce n'est pas une obligation. De plus la consigne par rapport au COVID 19 était que chacun apporte son stylo personnel et à mon sens , il était plus opportun de conserver les bulletins de vote sur le bureau pour la sécurité des personnes qui ont procédé au dépouillement, puisque nous imposons aux électeurs , pour bien respecter les protocoles édictés par la Préfecture de se laver les mains avant et après le vote.

En ce qui concerne l'absence de démarche de ma part chez les administrés pour plus d'ouverture des candidatures : je tiens à rappeler que dès mon premier mandat, j'avais annoncé ne jamais faire campagne à la recherche de nouveaux participants et qu'une des conditions à ma succession était de rester fidèle à mes convictions. A cet effet, je suis ravie que l'ensemble du conseil actuel ait assumé pleinement la continuité en se représentant à mes côtés et que des candidatures spontanées se soient présentées pour adhérer à la nouvelle liste.

Je suis d'autant plus ravie de constater que le travail que nous avons réalisé ait suscité pour d'autres administrés l'envie de nous rejoindre, ce qui prouve que l'esprit de cohésion a fait son chemin et que le travail réalisé est plutôt apprécié dans son ensemble. Malheureusement il n'y a que 11 places dans un conseil, toutefois toute personne désireuse de participer à la vie municipale par d'autres actions, sera la bienvenue.

La mise en place du nouveau conseil municipal n'a pas pu être effectuée suite aux consignes relatives au COVID19, elle aura probablement lieu en Juin prochain.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020**

Il nous a été demandé par des administrés, Mr FOCKI propriétaire à la Champagne et Monsieur Maxime MOUREY propriétaire au Pré du Lièvre de réaliser l'entretien et la réfection des chemins ruraux qui mènent à leur propriété.

Après en avoir délibéré le conseil a décidé à l'unanimité de ne pas accéder à la demande de Mr FOCKI et de Mr MOUREY pour les raisons suivantes : la commune ne disposant pas de moyens financiers pour la réfection de ses voiries communales, ne peut s'engager dans de telles dépenses.

Monsieur Maxime MOUREY ayant acquis une propriété desservie par un chemin rural utilisait jusqu'alors pour y accéder une partie d'un chemin privé appartenant à Monsieur MOUREY Dominique qui ne souhaite plus que d'autres usagers, utilisent ce chemin. Il a formulé la demande de mise en place d'un panneau d'interdiction à 150 m à l'entrée de la voirie communale « le pré du Lièvre ».

Après en avoir délibéré le conseil a décidé à l'unanimité d'accéder à la demande de Mr MOUREY Dominique.

## **PAYER LES IMPOTS AU BUREAU DE TABAC**

Les factures portant la mention « payables chez un buraliste » et disposant d'un code QR peuvent être réglées pour les bureaux de tabac les plus proches.

LURE : 23 avenue Carnot

ROYE : 10 Rue de la Verrerie

RONCHAMP : 5 places de la Mairie

LUXEUIL LES BAINS : 4 Avenue Gynemer

LUXEUIL LES BAINS 17 Rue Victor Genoux

LUXEUIL LES BAINS 45 Rue Jules Jeanneney

## **NOUVEAUX HORAIRES POUR LA DECHETTERIE DE FAUCOGNEY**

A compter de sa réouverture à l'issue du confinement : la déchetterie de FAUCOGNEY sera ouverte les mercredis et samedis en journée complète (9h/12h – 13h30/18h) et les après-midis du lundi au samedi de 13 h 30 à 18 h. de mars à Octobre et de novembre à Mars la déchetterie fermera ses portes à 16 h30.

## **SOLIDARITE CONFINEMENT**

Monsieur ALVES TABORDA, habitant de notre village et gérant un magasin PROXI, a la gentillesse de nous proposer la livraison à domicile pour les habitants d'ECROMAGNY : alimentation générale et gaz : paiement par carte bancaire possible et retrait d'espèces pour les clients Crédit Agricole.

Vous pouvez le contacter au 03 84 49 00 69 ou par mail : [proxiaillvillers@orange.fr](mailto:proxiaillvillers@orange.fr)

Monsieur Klaus WESTHPHAL et sa famille proposent les services suivants aux personnes d'Ecromagny :

- Aide informatique à distance (sa fille Leila et son ami sont compétents)
- Livraison de bière à domicile
- Traductions, allemand, anglais, espagnol
- Ou tout autre petit service

Dans le respect des consignes de sécurité. Vous pouvez les contacter au 06 83 90 09 25.

La Ronde Saonoise est présente tous les samedis vers l'abri bus en début d'après-midi pour vous proposer des produits locaux : vous pouvez commander : tel 06.22.78.08.22

## NOUVEAU FORMULAIRE DE DEPLACEMENT COVID-19

Vous trouverez ci-joint le nouveau formulaire réglementaire à compléter pour vos déplacements en 3 exemplaires, nous en mettrons également à votre disposition devant la mairie sous le porche.

### LA POSTE

La poste continue à assurer ses services cependant les boîtes seront relevées moins fréquemment et le courrier sera distribué fin de semaine.

### SERVICE CIVIQUE

Le Parc naturel du Ballon des Vosges nous informe du recrutement de 2 volontaires qui devront intervenir sur le terrain auprès des randonneurs afin de les sensibiliser aux bons comportements en milieux naturels. Cette mission se situe au col de la Schlucht sur le secteur des Hautes Vosges. Elle devrait débuter à la mi-mai pour 6 mois et les candidatures sont à déposer pour le 7 avril à [b.cellier@parc-ballons-vosges.fr](mailto:b.cellier@parc-ballons-vosges.fr) ou par courrier Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 1, rue du Couvent 68140 MUNSTER ou via le portail [www.servcice-civique.gouv.fr](http://www.servcice-civique.gouv.fr)

### LA PIERRE DE LA MICHE

Dans la tranchée qui sépare les bois de RADDON de ceux de SAINT BRESSON, une pierre à demi enterrée présente de curieuses excavations. Elles font penser à des traces laissées dans le granit par une miche de pain, une assiette, une bouteille et un sabot. C'est la Pierre de la Miche. A quelque distance de là, un rocher dit « la Pierre du Moine » semble offrir l'empreinte d'une personne couchée sur le dos.

Selon la tradition, Saint-Colomban, alors qu'il se rendait de LUXEUIL à ANNEGRAY, aurait déjeuné sur le Pierre de la Miche et se serait reposé sur la Pierre du Moine, y laissant les marques de son passage.

**Pierre VUILLEMARD « Du col des Fourches à LUXEUIL – Contes et légendes – Anecdotes et récits »**

### POUR SORTIR

|                         |                        |  |
|-------------------------|------------------------|--|
| Jusqu'à nouvel ordre... | On ne va nulle part... | Suivons les consignes<br>On reste chez soi ! |
|-------------------------|------------------------|--|



# INFORMATIONS DE L'ETAT SUR LE COVID 19

20 mars 2020

## Situation sanitaire

- Au 17/03, 200 000 cas dans 155 pays dont 55 % hors de Chine. L'Europe est l'épicentre de la pandémie Avec plus de 60 000 cas et 3 000 morts (31 500 en Italie, 11 800 en Espagne et 9 300 en Espagne). Le taux de décès liés à l'infection se maintient, dans l'état des données actuellement disponibles à 3,6 %<sub>1</sub> ;

- en France, au 19/03, plus de 11 000 cas recensés avec 4 660 patients hospitalisés (dont 1122 cas graves en réanimation) et 372 décès.

- environ un tiers des départements a atteint un niveau de circulation très active du virus, principalement dans les régions Grand-Est, Île-de-France, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse.

## Comportement individuel : les messages pour la population

« Si je n'ai **pas de symptômes** et que je n'ai **pas eu de contact étroit avec un cas COVID-19**, j'applique les gestes barrières (je me lave les mains très régulièrement, je tousse et j'éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique, je salue sans serrer la main et j'évite les embrassades) et je réduis mes sorties au strict nécessaire : travail (si télétravail impossible), courses, médecin. »

« Si je n'ai **pas de symptôme** mais que j'ai eu un **contact étroit ou je vis avec une personne malade du COVID-19** : je m'isole à domicile, je réduis strictement mes sorties sauf pour ravitaillement alimentaire, j'applique les gestes barrières (je me lave les mains très régulièrement, je tousse et j'éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique, je salue sans serrer la main et j'évite les embrassades), je prends ma température 2 fois par jour et j'auto-surveille les symptômes de la maladie, **je fais du télétravail.** »

« **Si j'ai des symptômes évocateurs de COVID 19** (toux, fièvre, difficultés respiratoires) : j'appelle mon médecin traitant ou un médecin par téléconsultation, je n'appelle le 15 que si j'ai des difficultés respiratoires ou si j'ai fait un malaise, je m'isole strictement à domicile. Je me fais tester uniquement si je suis une personne fragile ou à risque, si je présente des signes de gravité, si je suis déjà hospitalisé, si je suis un professionnel de santé, si je suis une personne fragile en structure collective (EPHAD, handicap). Si je n'appartiens à aucune de ces catégories, un médecin effectue le diagnostic sur signes cliniques. Les tests en ambulatoire sont possibles.

**Si je suis testé positif ou si je suis diagnostiqué cliniquement** : je reste strictement à domicile, si j'ai un rendez-vous médical indispensable je porte un masque pour m'y rendre. En cas de difficulté respiratoire, j'appelle le 15. Je me fais prescrire un arrêt de travail initial d'une durée de 7 à 14 jours, entre le 6ème et le 8ème jour j'ai un avis médical, à distance, pour faire surveiller mes symptômes. En fonction de mon état je renouvelle cet arrêt pour 7 jours supplémentaires. Mon isolement sera levé 48h après la résolution complète des symptômes.

**Si je suis testé négatif**, je continue d'appliquer les gestes barrières (je me lave les mains très régulièrement, je tousse et j'éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique, je salue sans serrer la main et j'évite les embrassades) et je limite mes déplacements au strict nécessaire.

»

1cf. Communication en conseil des ministres du ministre des solidarités et de la santé du 18 mars 2019

(cf. <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-03-18>).

## Le port du masque ?

1- Le port du masque chirurgical n'est pas recommandé sans présence de symptômes.

2- Le masque n'est pas la bonne réponse pour le grand public car il ne peut être porté en permanence et surtout n'a pas d'indication sans contact rapproché et prolongé avec un malade.

3- Comme pour l'épisode de grippe saisonnière, **ce sont les "gestes barrières" qui sont efficaces.**

4- Les masques sont uniquement pour les malades et les soignants. En ce qui concerne les soignants, ils sont donnés aux professionnels de santé amenés à prendre en charge des patients Covid-19 à l'hôpital et en ville, aux structures médico-sociales accueillant des personnes fragiles et aux services d'aide à domicile.

5- Tout stock de masques (notamment les FFP2 périmés datant de l'épisode de grippe H1 N1), doit être signalé à l'Agence régionale de santé (adresse mél) : ils seront utiles pour les soignants qui en ont besoin, après vérification par les autorités sanitaires de l'efficacité de la protection offerte.

Tel mairie : 03.84.63.29.38

Site : [ecromagny.cchvo.org](http://ecromagny.cchvo.org)

Mail : [mairie.ecromagny@wanadoo.fr](mailto:mairie.ecromagny@wanadoo.fr)

**La Mairie est fermée jusqu'à nouvel ordre au public, cependant je reste à votre disposition pour toute demande : vous pouvez me contacter à tout moment au 06.07.80.05.08.**